Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D24_03_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 20 avril 2026	Délibération N° 24-03-2026

Date de convocation : 10 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents :15

Votants : 18

Objet :

Désignation d'un représentant « Référent nuisibles » - FDGDON

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, M. Philippe BELZ, Mme Sophie BELLAY, Mme Stéphanie CAMBON, M. François CEBRON de LISLE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, Mme Caroline LE BARON, M. Eddy LEMAITRE, Mme Laurence MONFORT, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE, Mme Christine HOCHARD.

Absents excusés : Monsieur Guillaume BEDIN absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, M. Philippe DELHAYE absent excusé ayant donné pouvoir à Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Julien GOSSE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Philippe BELZ et M. David MARY.

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) du Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts : Vertébrés (Ragondins, Taupes, Corneilles, Pigeons domestiques) et Insectes (Chenilles Processionnaires du pin et du chêne, Frelons asiatiques).
Les principaux interlocuteurs de la FDGDON sont les collectivités territoriales (Le Conseil Départemental, les Communes et leurs Administrés) ainsi que les éleveurs et notamment GDS Bretagne.

M. le Maire précise aux conseillers que la commune a signé une convention multi-services avec la FDGDON Morbihan le 07 novembre 2023 pour une durée de 3 ans. Cette convention permet :

- La formation à la lutte contre les taupes gratuite pour les habitants et le personnel communal
- Une remise de 35% sur la mise à disposition d'effaroucheurs auprès des agriculteurs
- Une remise de 15% pour la rétrocession de matériel de piégeage
- Un tarif préférentiel, une initiation, un prêt de cage gratuit dans le cadre de la réduction des nuisances causées par les pigeons domestiques
- Des conseils divers auprès des élus, des employés communaux et des habitants

La Fédération du Morbihan sollicite un responsable communal « référent nuisibles ».

M. Erwan DELSAUT, Maire de PLOUHARNEL expose à l'assemblée que suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, il est nécessaire de nommer un représentant de la Commune, « Référent Nuisibles » au sein de la FDGDON Morbihan.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260421-D24_03_2026-DE

Il propose la candidature suivante :

- M. Alexandre FERREIRA – membre élu

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation du « référent Nuisibles » :

- M. Alexandre FERREIRA – membre élu

Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Plouharnel, le 21 avril 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

